



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

DEMANDE DE PLACE EN CRECHE COMMISSION DE MAI 2023

Direction de la Petite Enfance - Mairie de Boulogne-Billancourt - 26, avenue André-Morizet - Téléphone : 01 55 18 53 00

**CE DOSSIER EST À REMETTRE AVEC L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES
AVANT LE 31 MARS 2023 à enfance@mairie-boulogne-billancourt.fr**

Ce dossier est valable pour la commission de mai 2023 uniquement.

N° de famille
(communiqué après
inscription)

N° allocataire CAF
OBLIGATOIRE

Informations concernant l'enfant à inscrire

Nom : _____ Prénom (pour un enfant déjà né) : _____

Né(e) le : _____ **OU** À naître le : _____

Informations concernant la famille

RESPONSABLE LEGAL 1

(personne à laquelle les factures seront adressées)

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Date de Naissance : _____

Situation professionnelle

- en activité
- en formation / étudiant(e)
- en recherche d'emploi
- sans activité

- en activité
- en formation / étudiant(e)
- en recherche d'emploi
- sans activité

Profession : _____

Profession : _____

Horaires de travail : _____

Horaires de travail : _____

Revenus nets mensuels avant impôts : _____

Revenus nets mensuels avant impôts : _____

Tél. portable : _____

Tél. portable : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

Situation familiale

- marié
- vie maritale / pacsé
- famille monoparentale

Coordonnées

N° et rue : _____

Localité : _____ Code postal : _____

Tél. domicile : _____

Si fratrie, indiquez l'âge des autres enfants à charge : _____

Avez-vous un enfant de moins de 3 ans actuellement gardé ? oui non

Si oui, quel mode de garde en cours ? crèche : _____
 assistante maternelle agréée
 garde partagée
 autre : _____

L'un des parents est-il en situation de handicap avec un taux d'invalidité \geq à 80% ? mère père

L'un des enfants est-il en situation de handicap ? oui non

S'agit-il d'une naissance multiple ? (si oui, un dossier doit être établi pour chaque enfant) oui non

CHOIX DES STRUCTURES ET DU MODE D'ACCUEIL

Le versement de l'Allocation Municipale de Garde d'Enfant (AMGE) est compatible avec un accueil à temps partiel d'un maximum de 27 heures hebdomadaires.

Choix des structures municipales (guide de la petite enfance)

Crèches Collectives **et/ou** Crèche Familiale (accueil au domicile d'une assistante maternelle agréée recrutée et rémunérée par la Ville)

Nom de la structure 1 : _____

Nom de la structure 2 : _____

Nom de la structure 3 : _____

- choix à titre indicatif et non restrictif -

Nombre de jours souhaités :

- ½ journée
- 1 jour
- 2 jours
- 3 jours
- 4 jours
- 5 jours

Informations complémentaires : indiquez ici toute information pouvant être utile à l'examen de votre dossier (horaires de travail atypiques, situation familiale particulière, etc.)

MERCI DE NE PAS DÉPASSER 1400 CARACTÈRES